

# VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES ?

Vous **POUVEZ** être aidée et protégée. Vous **AVEZ** des droits.



Observatoire des violences envers les femmes du Département des Pyrénées-Orientales

oduef66@cd66.fr



leDépartement66.fr

## ÊTES-VOUS VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES ?

« Dès qu'il n'est pas content, mon conjoint crie et m'insulte. »  
... **violences verbales...**

« Mon compagnon me dit que je suis moche et bonne à rien, et dit que je ne suis rien sans lui. »  
... **violences psychologiques...**

« Quand il me reproche quelque chose, mon petit ami me donne des coups à la tête, et sur le corps aussi parfois. J'ai mal, et j'ai peur... »  
... **violences physiques...**

« Même quand je lui dis que je ne veux pas, mon conjoint me force à avoir des relations sexuelles. »  
... **violences sexuelles...**

**OUI, VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES. NE RESTEZ PAS SEULE, PARLEZ-EN !**

« Quand il s'énerve, il jette tout dans la maison et déchire mes vêtements. »  
... **violences matérielles...**

« Mon mari m'interdit de travailler. Il dit que c'est mieux pour moi de rester à la maison. »  
... **violences économiques...**

« Il m'a pris mon passeport et ma carte d'identité, et refuse de me les rendre. »  
... **violences, par confiscation de documents...**

« Il contrôle mon téléphone portable, ma boîte mail, mes réseaux sociaux, mon compte bancaire. »  
... **cyberviolences conjugales...**

Les violences dont vous êtes ou avez été victime ont de graves conséquences sur votre santé physique et psychique ainsi que sur celle de vos enfants.

Les violences, qu'elles viennent de votre compagnon ou de votre ex, sont une atteinte à votre dignité. Les agressions, les coups, les insultes, les paroles humiliantes, mais également les actes sexuels qu'il vous impose ne sont pas acceptables. Ce sont des infractions que la loi punit en tant que délits, et même en tant que crimes, comme le viol.

## NE RESTEZ PAS SEULE, PARLEZ-EN !

Pour des informations, des conseils juridiques, un accompagnement dans les démarches, un soutien psychologique, un hébergement, etc. : des professionnel·les et des associations spécialisées existent dans votre département...

Les services suivants sont totalement **GRATUITS** et **CONFIDENTIELS**.  
Contactez-les !

## UN ACCUEIL DE JOUR SPÉCIALISÉ

### L'ESCALE – APEX

► Lieu ressource pour les femmes en prise avec les violences conjugales, les enfants et les adolescents exposés :

- Accueil, écoute, orientation et accompagnement
- Entretiens individuels, groupes de parole et ateliers proposés par une équipe formée à la problématique des violences conjugales

📍 L'Escale  
7, rue des Rouges Gorges  
66000 Perpignan

Du lundi au jeudi de 9h à 17h (non-stop)  
et le vendredi de 14h à 17h.

► Permanences dans les Maisons Sociales de Proximité :

- Entretiens individuels et groupes de parole co-animés par un·e intervenant·e social·e d'APEX et un·e travailleur·euse social·e du Département dans chaque territoire
- Maisons Sociales de Proximité : Céret, Elne, Font-Romeu, Prades, Rivesaltes et Thuir.
- Association agréée au parcours de sortie de prostitution.

☎ Prise de rendez-vous :  
04 68 63 50 24  
✉ apex-violencesconjugales@hotmail.com

www.violences-conjugales.org

## DES SERVICES DE SANTÉ

### ► PRISES EN CHARGE SPÉCIFIQUES AU CENTRE HOSPITALIER DE PERPIGNAN

📍 20, avenue du Languedoc 66046 Perpignan  
- **Unité d'accueil et d'Aide aux Victimes (UAAV)** : située à l'Unité Médico Judiciaire (UMJ), elle propose des consultations spécialisées de psycho-traumatisme et accueille les victimes, hommes et femmes, d'agressions de toutes natures, en particulier intrafamiliales. Elle réalise le constat médico légal des lésions, le recueil de preuve sans plainte, notamment pour les agressions sexuelles. ☎ sur rdv UAAV 04 34 55 00 04 de 9h à 16h30.

- **Passer'Elle** : unité d'accueil des femmes victimes de violences conjugales, sur rdv, par tel ou par mail. Accueil et accompagnement par une équipe pluridisciplinaire, composée d'une psychologue, assistante sociale, sage-femme et médecin - RDC du Centre Hospitalier de Perpignan : ☎ UAAV : 04 34 55 00 04 de 9h à 16h30.

- **Urgences adultes** : entretien et accompagnement psychosocial en plus de la prise en charge médicale par psychologue et assistant de service social (en semaine et en journée).

- **Urgences psychiatriques** (service des Urgences Adultes) 24h/24 :  
☎ 04 68 61 74 38

- **Service des Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT) / CeGIDD** : Trithérapie d'urgence proposée aux victimes exposées à un risque de contamination par le VIH, notamment suite à un viol (traitement efficace si pris dans les 48h) - Traitement des autres IST - Contraception d'urgence. Sans rdv du lundi au vendredi, de 9h à 18h\*.  
☎ 04 68 61 76 46.

Permanences également assurées à l'antenne du CeGIDD en centre-ville les mercredi et jeudi de 9h30 à 17h.  
Gratuit et sans rdv. ☎ 04 30 19 25 83.  
\* Soirs et week-ends : se rendre aux services des urgences.

### ► SOINS DE MÉDECINE GÉNÉRALE

- Médecins traitants  
- SOS MÉDECINS 66 (Perpignan et sa périphérie) : ☎ 0 820 20 41 42  
- Centres médicaux - Maisons de santé  
- Maison médicale de garde : consultations assurées en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux.  
☎ 04 68 61 63 40

## DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

### ► COMMISSARIAT DE POLICE ET GENDARMERIE

Intervenantes sociales formées à la problématique des violences conjugales

Contacts :

Madame DEMAZURE  
Commissariat de Police  
☎ 04 68 35 71 23 / 06 20 09 48 23  
📍 31, avenue de Grande Bretagne  
66000 Perpignan

Madame ANDRIEU  
Gendarmeries du département  
☎ 04 68 66 44 31 / 06 19 86 56 71

### ► SERVICE SOCIAL HOSPITALIER

Secrétariat centralisé :  
☎ 04 68 61 62 88

### ► LES MAISONS SOCIALES DE PROXIMITÉ DU DÉPARTEMENT (MSP)

- MSP Agly : ☎ 04 68 64 26 29
- MSP Aspres/Riberal : ☎ 04 68 53 69 55
- MSP Cerdagne/Capcir : ☎ 04 68 30 19 58
- MSP Conflent : ☎ 04 68 96 68 00
- MSP Côte Vermeille : ☎ 04 68 95 35 10
- MSP Perpignan : ☎ 04 68 08 38 00 (nord)  
☎ 04 68 86 69 00 (sud)
- MSP Vallespir : ☎ 04 68 87 50 80

► **SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (HÉBERGEMENT)**  
Seuil : ☎ 04 68 66 09 03

☎ 3919\*

### VIOLENCES FEMMES INFO

Numéro d'écoute anonyme pour victimes ou témoins. Appel gratuit depuis un poste fixe ou un portable même bloqué (selon l'opérateur). Accessible 24h/24 et 7j/7.

☎ 0800 08 11 11\*

### IVG CONTRACEPTION SEXUALITÉ VIOLENCE

Numéro vert national gratuit, ouvert tous les jours de 9h à 20h sauf dimanche et jours fériés.

\* A noter : Ces numéros n'apparaissent pas sur les factures téléphoniques.

📱 www.service-public.fr/cmi

### PORTAIL DE SIGNALEMENT DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Tchat permettant un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécialement formé. Service gratuit, accessible 24h/24 et 7j/7 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.  
A noter : il n'est pas obligatoire de déclarer son identité.

### TCHAT EN AVANT TOUTE(S)

Des questions sur votre relation de couple ? Tchat anonyme et gratuit avec des équipes professionnelles.

📱 commentonsaime.fr

leDépartement66.fr



## DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES POUR VOUS ACCOMPAGNER...

### MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 66

- Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de toutes formes de violences

- Prévention des risques sexuels  
- Permanences au sein des Maisons Sociales de Proximité

Contact :

📍 25, avenue Julien Panchot  
Immeuble Jou - 66000 Perpignan

☎ 04 68 51 09 68

✉ leplanningfamilial66@gmail.com

www.planning-familial.org

Avec ou sans rendez-vous

lors des permanences

le mercredi de 14h à 17h

et le vendredi de 9h à 14h

### ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES IMMIGRÉES

- Accueil, écoute et orientation des femmes immigrées victimes de violences sur rendez-vous

- Aide aux migrants : permanence juridique le mercredi de 15h à 18h sans rdv (autres jours sur rdv)

- Aide à l'apprentissage du français : cours pour adultes, tous les jours selon les niveaux

Contact :

📍 7 rue Emile Zola

66000 Perpignan

☎ 04 68 62 01 47

✉ asti.perpignan@gmail.com

### CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF 66)

#### Le Service Violences

Sortir des violences...

Une équipe pluridisciplinaire (juristes, conseillères emploi-formation, psychologues) accueille et accompagne tout au long du parcours :

- Écoute et soutien
- Démarches et procédures
- Appui à la recherche d'emploi et travail sur le projet professionnel personnalisé

... Et ce, quelles que soient les violences subies...

Association agréée dispositifs nationaux de lutte contre les violences : Référent Violences au sein du couple, Téléphone Grave Danger (TGD), lutte contre la prostitution.

Permanences juridiques, emploi/formation et violences dans les Maisons de quartier de Perpignan, à la Maison d'Accès au Droit et la Maison de Justice et du Droit, mais aussi à Thuir, Céret, Elne, Prades, Ille-sur-Têt, Latour de France et Rivesaltes.

Contact :

📍 52, rue Maréchal Foch

66000 Perpignan

☎ 04 68 51 16 37

✉ cidff66@orange.fr

http://pyreneesorientales.cidff.info

## ... ET VOUS INFORMER SUR VOS DROITS

Information et orientation par des professionnels du droit :

### ➤ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD 66)

#### Maison de l'Accès au Droit (MAD)

Standard téléphonique permettant la prise de rdv au sein de la structure ou dans l'un des différents « Points Justice » du département : Prades, Céret, Rivesaltes, Saint-Laurent de la Salanque, etc. Rdv gratuits et confidentiels auprès de professionnels du droit et des associations.

☎ 3039 📍 1, rue de la Savonnerie  
66000 Perpignan

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

### ➤ BARREAU DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Permanence d'aide aux victimes d'infractions pénales : Numéro vert 7 j/7 et 24h/24 - ☎ 0 801 904 104

### ➤ FRANCE VICTIMES 66

- Accueil, soutien et information des personnes victimes d'infractions pénales (violences, vol, agression sexuelle, viol...)  
- Accompagnement juridique avant, pendant et après la procédure (plainte, accompagnement au procès, aide à l'indemnisation...)  
- Accompagnement psychologique

- Permanences au Tribunal Judiciaire, à la Maison de Justice et du Droit, etc.  
- Mise à disposition de bracelets d'alerte APP'ELLES (selon critères d'attribution).

- Permanences relais avec APEX et le PF66 à St-Paul de Fenouillet, Bourg-Madame, Port-Vendres, St-Laurent de la Salanque, Alénia, Villelongue dels Monts. Contact : 📍 28, av. du Gén. de Gaulle, 66000 Perpignan  
☎ 04 68 34 92 37

✉ contact@france-victimes66.fr  
Du lundi au vendredi  
De 8h à 12h et de 14h à 17h.

## EN CAS D'URGENCE

POLICE ET GENDARMERIE : **17**

SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence) : **15**

POMPIERS : **18** ou **112**

SERVICES DES URGENCES DU DÉPARTEMENT  
Soins assurés 24h/24

HÉBERGEMENT D'URGENCE : **115**

SERVICES DE SECOURS POUR PERSONNES AYANT DES DIFFICULTÉS À PARLER OU À ENTENDRE (victimes ou témoins) : **114**

Appel gratuit 24h/24h 7 jours/7 depuis un poste fixe ou portable même bloqué.

## N'HÉSITÉZ PAS À FAIRE CONSTATER LES VIOLENCES

Coups, blessures, traumatismes psychologiques, agression sexuelle, viol

- par un médecin (généraliste, spécialiste ou du service des urgences) ou par une sage-femme

- pour obtenir un certificat médical initial descriptif de vos blessures avec, si possible, l'évaluation d'une ITT pénale, **document à conserver même si vous ne portez pas plainte.**

## VOUS POUVEZ ÊTRE PROTÉGÉE :

### ➤ EN PORTANT PLAINTE

- dans un commissariat de police ou dans l'une des gendarmeries du département.

(liste sur : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr))

- en écrivant au Procureur de la République, Tribunal Judiciaire de Perpignan

📍 6, place Arago - BP 921  
66921 Perpignan

Vous pouvez être accompagnée par un avocat dans le dépôt de cette plainte

([www.avocats-pyrenees-orientales.com](http://www.avocats-pyrenees-orientales.com))  
et si vos ressources financières

sont insuffisantes, vous pouvez demander une aide juridictionnelle auprès du TJ de Perpignan.

☎ 04 30 19 61 00

« Mariée pendant 13 ans à un homme violent, je me sentais perdue et responsable de cette situation. J'avais peur qu'on me retire la garde de mes enfants si je parlais. Jusqu'au jour où j'ai compris que c'était moi la victime et non lui. Grâce à une association qui m'a écoutée et aidée, j'ai décidé de porter plainte... Aujourd'hui, je me reconstruis petit à petit. La liberté, la mienne et celle de mes enfants, ça n'a pas de prix... »

### ➤ AVEC L'ORDONNANCE DE PROTECTION

Lorsque les violences exercées au sein du couple (ou par un ancien conjoint, un ancien partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou un ancien concubin) mettent en danger la personne qui en est victime, un ou plusieurs enfants, le juge aux affaires familiales (J.A.F) peut délivrer en urgence à cette dernière une ordonnance de protection (O.P).

La demande d'O.P doit être faite par la victime au J.A.F du tribunal de son lieu de résidence et la production

d'éléments de preuves significatifs (certificats médicaux, attestations de l'entourage, d'associations ou de services sociaux, etc.) est indispensable.

Vous pouvez être accompagnée par un avocat dans cette démarche.

Permanence d'aide aux victimes d'infractions pénales - Barreau des Pyrénées-Orientales

Numéro vert 7 j/7 et 24h/24

☎ 0 801 904 104

A noter : Cette procédure de droit civil ne nécessite pas le dépôt de plainte.

TJ de Perpignan : ☎ 04 30 19 61 00